

# FONDS PROPRES

---

Les offres de Bpifrance,  
la Banque des Territoires et  
France Active

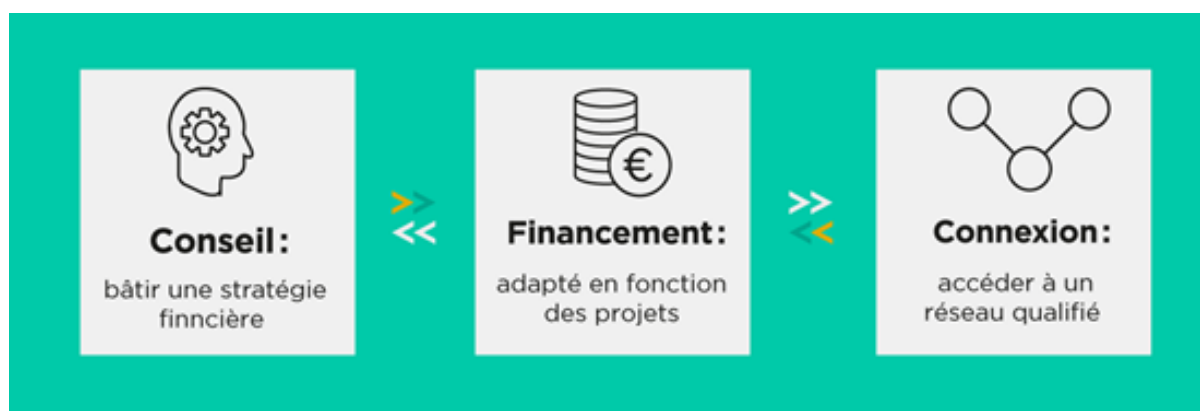


# FRANCE ACTIVE

*Les entrepreneurs engagés*

## **Le PACTE RELANCE, un tremplin vers un renforcement des fonds propres.**

Pour soutenir les entreprises de l'ESS, en complément des aides d'urgence de l'Etat, France Active a renforcé son offre rebond appelée « Pacte Relance » avec la création du Prêt Relève Solidaire, accessible à toutes les entreprises de l'ESS.



★ **Le Prêt Relève Solidaire**, en complément des aides d'urgence d'Etat. Sans intérêt et remboursable au bout de 12 à 18 mois, il est assorti d'une solution de conseils renforcés et de connexion. **Un véritable tremplin vers une solution en fonds propres.**

- Conseil : un appui pour évaluer la situation, définir une feuille de route pour la relance et construire une stratégie financière adaptée ;
- Connexion : l'orientation vers les aides et dispositifs adaptés et l'appui à la mobilisation d'un collectif de partenaires engagés.

100 M€ sont consacrés aux mesures d'urgence et de relance pour les entrepreneurs et les associations grâce à la mobilisation des actionnaires des deux sociétés financières de France Active et de ses partenaires, en particulier sur le pacte Relance avec le soutien de : Banque des Territoires, Régions de France, Secrétariat d'Etat à l'Economie sociale et solidaire et responsable, BNP Paribas, Fondation de France, Mirova - Groupe BPCE, le groupe MAIF, Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, le groupe Macif et sa Fondation.

## **L'offre Fonds propres/Quasi Fonds propres de France Active**

Un panel de solutions haut de Bilan (Fonds propres et quasi-fonds propres) est proposé par France Active :

★ **Une offre « fonds propres » via France Active Investissement** assortie de conseils personnalisés, au sein de tour de table mobilisant plusieurs partenaires investisseurs.

Les conditions d'investissement (stratégie financière, modalités d'intervention, rémunération/rendement, durée ...) s'apprécient au cas par cas après échanges et alignement d'intérêt entre l'entreprise et les co-investisseurs.

France Active accorde une attention particulière au respect du juste équilibre entre le souci de concilier la performance sociale et l'utilité sociale des entreprises investies et sa doctrine d'investissement.

*En 2019, 5M€ ont été investis dans 15 entreprises.*

★ **Une offre quasi-fonds propres, assortie d'une offre conseils et connexion**, pour réussir la relance en finançant les nouveaux besoins liés à l'exploitation et aux investissements.

- Prêt participatif (quasi-fonds propres) remboursable sur une durée de 5 à 7 ans, rémunéré au taux de 2% et assorti d'un différé d'amortissement jusqu'à 2 ans

*En 2019, 29 Millions euros – 461 entreprises investies.*

- un contrat d'apport associatif : apport à taux 0 jusqu'à 30 000 €, remboursable sur une durée maximum de 5 ans

*En 2019, 11M€ ont été versés à près de 600 associations.*

Au sein du groupe Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires a restructuré et renforcé ses actions pour les entreprises de l'ESS dans l'optique de les accompagner à surmonter la crise sanitaire mais aussi à se développer et leur permettre de jouer pleinement leur rôle pour la cohésion sociale et territoriale. Dans le cadre du plan de relance de la CDC, notre effort d'investissement pour le secteur de l'ESS a été porté à **100M€/an pour la période 2020-2022**.

Pour accompagner le développement des entreprises de l'ESS, la Banque des Territoires mobilise l'ensemble de ses moyens financiers pour :

- **Orienter et accompagner** les entreprises ESS au sein de l'écosystème des acteurs de l'ESS;
- **Renforcer leur haut de bilan** en investissant en fonds propres et quasi-fonds propres ;
- Apporter des financements de **trésorerie d'urgence** ;
- Apporter des financements en **prêts de long terme** pour les acteurs ESS pour leurs projets dans les domaines du logement social et très social.

**Pour le financement en haut de bilan en fonds propres et quasi-fonds propres**, la Banque des Territoires concentre ses actions en **investissement direct** pour soutenir plus particulièrement cinq grands secteurs :

- Transition alimentaire ;
- Développement économique local : tiers-lieux d'innovation sociale, insertion par l'activité économique ;
- Santé et médico-social, habitat inclusif ;
- Éducation et formation professionnelle ;
- Inclusion numérique.

Dans ces cinq secteurs la Banque des Territoires peut investir avec l'ensemble des outils financiers adaptés aux entreprises de l'ESS : capital (sociétés), titres participatifs (coopératives), titres associatifs (associations), obligations (toutes structures) ou prêts participatifs (toutes structures).

La Banque des Territoires investit dans les conditions suivantes :

- Elle intervient en conciliant l'utilité sociale des projets et sa doctrine d'**investisseur avisé** ;
- Le rendement financier attendu s'apprécie au cas par cas en fonction du risque et de l'impact financier du projet financé ;
- La liquidité de l'investissement doit être assurée à un horizon de 5 à 10 ans selon les projets;
- La taille du ticket minimum d'investissement de la Banque des Territoires varie entre 100 et 300 k€ selon les projets ;
- La Banque des Territoires intervient en co-investissement afin de faire effet de levier sur d'autres acteurs privés. La Banque des Territoires intervient pari-passu avec des co-investisseurs. Elle ne représente pas plus de 50% du tour de table et n'est pas le principal pourvoyeur de fonds ;

- Dans le cas d'un investissement en fonds propres, la Banque des Territoires souhaite jouer un rôle de co-investisseur minoritaire actif dans la gouvernance.

En complément de ses investissements directs, la Banque des Territoires a également investi dans des **fonds d'investissement et sociétés de capital-risque** qui peuvent investir en haut de bilan dans des entreprises de l'ESS selon des conditions spécifiques, éventuellement en co-investissement avec la Banque des Territoires. Ainsi, la Banque des Territoires cherche à renforcer la chaîne de valeur des solutions de financement, depuis l'idéation, l'expérimentation, l'émergence et l'amorçage jusqu'au développement, au changement d'échelle et à la consolidation.

Enfin dans le cadre de la crise sanitaire, la Banque des Territoires a développé avec ses partenaires deux **solutions d'apport de trésorerie** pour les entreprises ESS :

- Des fonds régionaux d'urgence de trésorerie pour les TPE et associations. La Banque des Territoires a engagé 144M€ dans 19 fonds régionaux, en partenariat avec les collectivités ;
- Les prêts « Relève Solidaire » de France Active qui sont financés à hauteur de 15M€ par la Banque des Territoires.



## **BPIFRANCE SOUTIENT LES ENTREPRISES DE L'ESS VIA SES DISPOSITIFS CLASSIQUES**

Bpifrance dispose de 3 modalités d'intervention en soutien des besoins de fonds propres des entreprises : l'investissement indirect en fonds de fonds, la garantie de fonds propres et l'investissement direct. Les entreprises de l'ESS ont accès à ces 3 dispositifs généralistes et représentent 1,5% de la production en fonds propres de Bpifrance. A ce titre, près de 200M€ ont été investis en Fonds de Fonds depuis 2009 dans des fonds spécialisés visant des entreprises statutaires et des entreprises à impact, dont près de 100M€ souscrits en 2019 et 2020.

## **LES ENTREPRISES DE L'ESS BENEFICIERONT DE DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR BPIFRANCE POUR LA RELANCE, A L'INSTAR DES AUTRES SECTEURS**

### **Actions déployées par Bpifrance – financées à l'appui des dotations de l'Etat dans le cadre du plan de relance gouvernemental**

#### **– Abondement des fonds régionaux d'investissement - 250M€ de dotations**

Une dotation de 250M€ est prévue pour des prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place avec les Régions, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.

#### **– Garantie de Fonds Propres - 150M€ de dotations**

150M€ de crédits permettront de garantir environ 1 Md€ d'investissements.

Ce dispositif prendra la suite du fonds "France Investissement Garantie" (FIG), doté par la Caisse des Dépôts, qui garantit les portefeuilles d'investissement en fonds propres de fonds d'investissement, en particulier France Active Investissement et des fonds régionaux d'investissement. Le fonds FIG cessera son activité en juin 2021

### **Actions déployées par Bpifrance – financées par la mobilisation des fonds propres de Bpifrance ou d'autres ressources**

#### **– Plans de soutien sectoriels**

##### **Le plan de relance tourisme**

Ce plan, mis en œuvre avec la Caisse des Dépôts doit permettre aux entreprises du secteur tourisme et loisirs de rebondir dans un environnement bouleversé. Deux interventions en fonds propres seront notamment accessibles aux entreprises de l'ESS :

##### **• Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST) – 80M€ d'obligations convertibles**

Destiné aux exploitants touristiques (hébergement, restauration, voyagistes, acteurs du loisir, solutions pour le tourisme) d'au moins 3 ans d'existence (exceptions possibles)

Chiffre d'affaires minimum de 0,5M€

Tickets de 50 K€ à 400 K€ déployés par le Réseau

Dotation réalisée par Bpifrance, le Groupe CDC et les Régions

- **Fonds France Investissement Tourisme 2 (FIT2) - 240M€ en Fonds Propres et Quasi FP**

Fonds ciblant les PME et ETI du tourisme, confrontées à un arrêt brutal d'activité suite à l'impact de la crise sanitaire, mais dont les fondamentaux restent pérennes

Tickets de 400 K€ à 7M€

Dotation réalisée par les souscripteurs suivants : Caisse des Dépôts, Assureurs, BEI

– **Plan de soutien généraliste**

- **Fonds Renforcement des PME - 100M€ d'obligations à bons de souscription d'action**

Fonds de soutien aux entreprises fragilisées par la crise

Destiné aux PME et petites ETI fragilisées par la crise

Financement en quasi-fonds propres mobilisables dans des délais courts pour renforcer le bilan, financer le redéploiement et/ou le besoin en fond de roulement

Chiffre d'affaires minimum de 5M€

Tickets de 500 K€ à 5M€

### **Actions en soutien à la création d'entreprise pour les publics éloignés de l'emploi**

En partenariat avec les pouvoirs publics, les Régions et les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, Bpifrance renforce son soutien aux créateurs ou repreneurs éloignés de l'emploi, grâce au Prêt d'Honneur Solidaire, nouveau dispositif qui prend la relève de NACRE créé en 2009, en mobilisant la garantie du Fonds de Cohésion sociale (FCS).

Afin de faciliter la réussite du projet, le Prêt d'Honneur Solidaire permet aux personnes en situation de fragilité économique d'obtenir, auprès des réseaux d'accompagnement Réseaux mobilisés par les Régions, un financement de leur création ou reprise d'entreprise, couplé à un accompagnement de 3 ans.

Il facilite l'insertion professionnelle et sociale des demandeurs d'emploi, des jeunes de moins de 26 ans, des entrepreneurs des QPV et des bénéficiaires de minimas sociaux, ayant créé ou repris une entreprise depuis moins de 3 ans et accompagnés par un réseau d'accompagnement. Ce prêt à taux zéro est sans garantie pour le porteur de projet, d'un montant maximal de 8 000 €, est accolé à un prêt complémentaire bancaire ou assimilé afin de constituer les fonds propres de l'entreprise.